

## SENSIBILISATION AU RISQUES ROUTIERS

Réf : SARR

### OBJECTIF

- Savoir utiliser son véhicule de manière optimum en préservant sa santé et celle des autres usagers de la route ;
- Identifier clairement les situations à risques ;
- Prendre les mesures préventives qui s'imposent.

### PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

Toutes les personnes utilisatrice de véhicules au sein de sa société.

### PROGRAMME

#### 1/ Formation théorique

- ☞ Les instances ;
- ☞ Statistiques nationales ;
- ☞ Conduire un acte de travail ;
- ☞ Les freins à la prévention ;
- ☞ V.E.C.O.

#### 2/ Formation Pratique

Cette formation est illustrée par des mises en situation de jeux de rôle et analyse des points clés afin de bien cadrer et verrouiller les contrats. Les participant recevrons des brochures éditées par l'INRS ou la CRAM Aquitaine.

#### 3/ Evaluation

Evaluation des connaissances et du savoir-faire.

#### Obligations :

*Loi du 31/12/1991, Décret 92.158 du 20/02/1992 et Arrêté du 19/03/1993, ( L230-2), les partenaires sociaux ont adoptés en novembre 2003 adaptant ces principes généraux de préventions au risque routier en mission et trajet.*

### VALIDATION DE LA FORMATION

Une attestation est délivrée aux participants ayant suivi l'intégralité de la formation et satisfait à l'évaluation des connaissances théoriques et pratiques.

